

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/10/2024 - B2024/008713 - 2017 B 00129 - 825 328 743 - A.Z BÂTIMENT



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2024Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01042023	et clos le	31032024	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	
Adresse du siège social :	
AZ BATIMENT 54 Rue Jean Moulin ZA des petites Ruelles 28130 SAINT PIAT	
SIRET	8 2 5 3 2 8 7 4 3 0 0 0 2 6
Mél : azbatiment28@mail.com	
Adresse du principal établissement :	
Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Résultat fiscal	
Bénéfice imposable au taux normal	60 276
Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	42 500
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19 %	
PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	
Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	
OUI	X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	
Sage Revision Expert	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CHERISY 10 rue des Forts 28500 CHERISY			
Tél: 02.37.46.79.42		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant:	
Date: 15072024		Lieu: SAINT PIAT	
Qualité et nom du signataire: Président		ZOHIR ABBAS	
Signature: <i>Certifié conforme</i>			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :	

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31032024

SIREN

8 2 5 3 2 8 7 4 3

Dénomination de l'entreprise

AZ BATIMENT

Adresse (voie)

54 Rue Jean Moulin ZA des petites Ruelles

Code postal

28130

Ville

SAINT PIAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

35

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ABBAS Prénom(s) ZOHIR
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 35
Naissance: Date 03/05/1999 N° Département 99 Commune TIZIOUZOU Pays
Adresse : N° Voie DOMAINE DES TILLEULS
Code Postal 28130 Commune MEVOISIN Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31032024

SIREN

8 2 5 3 2 8 7 4 3

Dénomination de l'entreprise

AZ BATIMENT

Adresse (voie)

54 Rue Jean Moulin ZA des petites Ruelles

Code postal

28130

Ville

SAINT PIAT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise <u>AZ BATIMENT</u>										Néant ☐ *																			
Adresse de l'entreprise <u>54 Rue Jean Moulin ZA des petites Ruelles 28130 SAINT PIAT</u>																													
SIRET		8	2	5	3	2	8	7	4	3	0	0	0	2	6														
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1		2		Durée de l'exercice précédent *				1		2															
												Exercice N clos le		3		1		0		3		2		0		2		4	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010			012																						
		Autres *		014			016																						
	Immobilisations corporelles *		028	61 188		030	41 288		19 900																				
	Immobilisations financières * (1)		040	520		042			520																				
	Total I (5)		044	61 708		048	41 288		20 420																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	480		052			480																			
		Marchandises *		060			062																						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	3 381		066			3 381																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	28 027		070			28 027																			
		Autres * (3)		072	15 472		074			15 472																			
	Valeurs mobilières de placement		080			082																							
	Disponibilités		084	326 619		086			326 619																				
	Charges constatées d'avance *		092			094																							
	Total II		096	373 980		098			373 980																				
	Total général (I + II)		110	435 687		112	41 288		394 400																				
PASSIF														Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			3 500																					
	Écarts de réévaluation				124																								
	Réserve légale				126			350																					
	Réserves réglementées *				130																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			132	146 796																				
	Report à nouveau				134																								
	Résultat de l'exercice				136			77 962																					
	Subventions d'investissement				137																								
	Provisions réglementées				140																								
	Total I				142			228 608																					
Provisions pour risques et charges				Total II		154																							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			283																					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			98 145																					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	10 859		172	57 917																				
	Comptes courants d'associés				173			6 739																					
	Autres dettes				175			2 707																					
	Produits constatés d'avance				174																								
Total III				176			165 792																						
Total général (I + II + III)				180			394 400																						
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	4 782																			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																													

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AZ BATIMENT

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.10.2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217	10 638	218	
						1 042 529	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230	4 761	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	1 047 290	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	314 946	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : 10 120 - immobilier :)				242	407 447
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 034)				244	9 913
	Rémunérations du personnel *				250	144 670	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	68 825	
	Dotations aux amortissements *				254	6 321	
		dont amortissement du fonds de commerces				255	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	154
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	952 514	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	94 776
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	170	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	16 644	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	77 962
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	77 962	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	21 444		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	8 170	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346	4 800	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	102 776	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	102 776	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

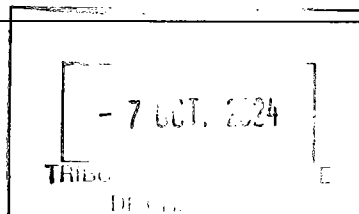
L'exercice social clos le 31/03/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 394 399,71 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 77 961,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/09/2024 par les dirigeants.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Certifié Conforme 

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 61 708 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	56 406	4 782		61 188
Immobilisations financières	520			520
TOTAL	56 926	4 782		61 708

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 41 288 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	34 967	6 321		41 288
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	34 967	6 321		41 288

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel et outillage industri	25 114	12 196	12 918	de 4 à 8 ans
Install.agenc.amenag.divers	7 202	2 685	4 516	5 ans
Matériel de transport	25 743	25 606	137	5 ans
Matériel de bureau et informat	3 129	801	2 328	de 2 à 4 ans
TOTAL	61 188	41 288	19 900	

3.2 - Etat des créances = 44 019 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	520		520
Actif circulant & charges d'avance	43 499	43 499	
TOTAL	44 019	43 499	520

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 2 707 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	2 707
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	2 707

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 3 500 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	35	100,00	3 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	35	100,00	3 500

4.2 - Etat des dettes = 165 792 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	283	283		
Dettes financières diverses	6 739	6 739		
Fournisseurs	98 145	98 145		
Dettes fiscales & sociales	57 917	57 917		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 707	2 707		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	165 792	165 792		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 36 628 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	283
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 224
Dettes fiscales & sociales	32 120
Autres dettes	
TOTAL	36 628

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 042 529 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	1 040 999	99,85 %
Produits des activités annexes	1 530	0,15 %
TOTAL	1 042 529	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 16 644 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	94 776		94 776
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-170		-170
Participation des salariés			
TOTAL	94 606	16 644	77 962

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			14 783	14 783
Montants de l'exercice			6 945	6 945
Sous-total			21 728	21 728

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			6 945	6 945
Entre 1 et 5 ans			19 679	19 679
A plus de 5 ans				
Sous-total			26 624	26 624

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moins d'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans			886	886
A plus de 5 ans				
Sous-total			886	886

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			49 238	49 238

7.2 - Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			44 290	44 290
Cumuls des dotations antérieures			2 280	2 280
Dotations de l'exercice			8 858	8 858
Valeur nette comptable			33 152	33 152

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 2 707 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	2 707
Clients factures a etablr(41810000)	2 707
TOTAL	2 707

8.2 - Charges à payer = 36 628 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	283
Banques interets courus a payer(51810000)	283
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	4 224
Fournis.fact.non parvenue(40810000)	4 224
Dettes fiscales et sociales :	32 120
Personnel - autres cap(42860000)	16 500
Org.soc. charges a payer(43860000)	9 900
Etat autres ch. a payer(44860000)	5 720
TOTAL	36 628

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CHERISY, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AZ BATIMENT,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/03/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	394 400
Chiffre d'affaires hors taxes	1 042 529
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	77 962

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CHERISY
Fait à CHERISY le 26/09/2024

AZ BATIMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 500.00 euros
Siège social : 54 RUE JEAN MOULIN
ZA DES PETITES RUELLES
28130 SAINT PIAT
SIREN : 825 328 743– RCS CHARTRES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2024

Le soussigné, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique et président de la société AZ BATIMENT a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nous espérons consolider notre position dans notre secteur d'activité.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement majeur n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

- Activité en matière de recherche et développement

La société n'a engagé aucune activité en matière de recherche et développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations

Nous vous signalons que notre société ne détient aucune participation dans une autre société.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1 042 529 euros.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 047 290 euros au cours de l'exercice clos au 31 mars 2024.

Quant aux charges d'exploitation, elles ont atteint un total de 952 517 euros, en conséquence le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 94 776 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier nul, il s'établit à 94 776 euros.

Le résultat exceptionnel est négatif pour 170 euros.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 16 644 euros.

L'exercice clos au 31 mars 2024 se traduit ainsi par un bénéfice net comptable de 77 961.88 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice net comptable de 77 961.88 euros qu'il conviendrait de répartir de la manière suivante :

- En partie au poste « Distribution de dividendes » pour 25 715.00 euros
- Le solde au poste « Réserves facultatives » pour 52 246.88 euros

Le président a pris la décision lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2024, de distribuer des dividendes, par prélèvement sur le poste « Réserves facultatives », pour la somme de 143 000.00€.

Après affectation, le poste « Réserves facultatives » s'élève à 56 043.11€.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique précise les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement
31/03/2023	71 428.00€
31/03/2022	35 714.00€
31/03/2021	21 428.00€

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du Code de Commerce, l'associé unique relate les conventions qui ont été conclues pendant l'exercice écoulé ou les exercices antérieurs :

- Rémunération de ABBAS Zohir, président associé unique :

Le montant de la rémunération brute perçue par Monsieur ABBAS Zohir, au titre de ses fonctions de Président, s'est élevé pour l'exercice écoulé à la somme de 43 779.26 euros.

- Compte courant d'associé

Nous vous rappelons que les associés ont la faculté de mettre ou laisser des sommes à la disposition de la société en compte-courant.

A la date du 31 mars 2024, le compte courant d'associé de Mr ABBAS Zohir présente un solde créditeur de 6 352.28 euros.

Ce compte courant d'associé n'est pas rémunéré et n'a donc produit aucun intérêt.

Les documents comptables qui ont été mis à votre disposition, doivent vous permettre de statuer en connaissance de cause sur les comptes de cet exercice social et les opérations de gestion effectuées par le président.

Le président vous propose d'adopter les résolutions qui vous sont présentées et de lui donner quitus entier à sa gestion.

Le Président associé unique
Mr ABBAS Zohir

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Zohir', with a large, sweeping flourish underneath.

AZ BATIMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 500.00 euros
Siège social : 4 DOMAINE DES TILLEULS
28 130 MEVOISINS
SIREN : 825 328 743 – RCS CHARTRES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2024

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 27 septembre,
A 18 heures

Le soussigné, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique de la société AZ BATIMENT, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 3 500 euros.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 mars 2024, il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé ou dans les années précédentes sont relatées dans le rapport de gestion établi par l'Associé unique.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, compte de résultat et annexes, arrêtés au 31 mars 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la direction quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaitre un bénéfice net comptable de 77 961.88 euros, décide que le bénéfice soit affecté de la manière suivante :

- En partie au poste « Distribution de dividendes » pour 25 715.00 euros
- Le solde au poste « Réserves facultatives » pour 52 246.88 euros

Le président a pris la décision lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2024, de distribuer des dividendes, par prélèvement sur le poste « Réserves facultatives », pour la somme de 143 000.00€.

Après affectation, le poste « Réserves facultatives » s'élève à 56 043.11€.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique précise les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement
31/03/2023	71 428.00€
31/03/2022	35 714.00€
31/03/2021	21 428.00€

L'associé unique prend acte des conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce qu'il a passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé ou des exercices précédents.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président

